

Politique de sauvegarde et de réversibilité

Répartition des responsabilités, copies d'infrastructure, restitution et portabilité des données

Version du 15 septembre 2026 · ElypseGroup SAS, exerçant sous le nom commercial ElypseCloud · RCS Bordeaux 978 470 680

Article 1 — Objet et principe directeur

La présente politique fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente. Elle précise la répartition des responsabilités relatives aux données, la nature des copies réalisées par ElypseCloud, ainsi que les modalités de restitution et de portabilité.

IMPORTANT

Principe directeur. L'objet du contrat est la mise à disposition de ressources informatiques. Il ne porte ni sur la conservation, ni sur l'intégrité, ni sur la sauvegarde des données du Client. Les copies réalisées par ElypseCloud le sont aux seules fins de rétablissement du Service.

Article 2 — Répartition des responsabilités

Élément	VPS	Dédié	Gaming	Web
Infrastructure physique, réseau, énergie	Elypse	Elypse	Elypse	Elypse
Hyperviseur ou serveur hôte	Elypse	Client	Elypse	Elypse
Système d'exploitation	Client	Client	Elypse	Elypse
Correctifs de sécurité du système	Client	Client	Elypse	Elypse
Applicatifs et configuration	Client	Client	Client	Client
Contenu et données	Client	Client	Client	Client
Sauvegarde des données du Client	Client	Client	Client	Client
Filtrage anti-DDoS	Elypse	Elypse	Elypse	Elypse
Réplication de l'infrastructure	Elypse	Elypse	Elypse	Elypse

Article 3 — Copies d'infrastructure réalisées par ElypseCloud

3.1 Nature

ElypseCloud réalise des copies de son infrastructure de stockage, sous forme d'images des volumes de données. Ces copies sont conservées sur un serveur distinct du serveur de production, au sein du datacenter Equinix PA6.

3.2 Finalité exclusive

Ces copies ont pour **finalité exclusive le rétablissement du Service en cas de défaillance matérielle** affectant un support de stockage ou un serveur. Elles permettent la restauration d'un volume dans son ensemble.

3.3 Ce qu'elles ne permettent pas

Ces copies ne constituent pas un service de sauvegarde au bénéfice du Client. En particulier, elles ne permettent pas :

- la restauration sélective d'un fichier, d'un répertoire ou d'une base de données ;
- la restauration à une date antérieure choisie par le Client ;
- la récupération de données supprimées, modifiées ou chiffrées du fait du Client ou d'un tiers ayant accédé à son environnement ;
- la restauration d'un Service résilié ou supprimé.

Aucune demande individuelle de restauration ne peut être formulée sur ce fondement.

3.4 Limites de la réplication

La réplication étant réalisée au sein du même site, elle ne constitue pas une protection contre un sinistre affectant l'ensemble du site d'hébergement.

Article 4 — Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable de la sauvegarde des données qu'il héberge. Il lui appartient :

- de définir une politique de sauvegarde adaptée à la criticité de ses données ;
- de mettre en œuvre cette politique par ses propres moyens, le Service étant fourni en mode non administré et le Client disposant d'un accès d'administration complet à son environnement ;
- de conserver ses sauvegardes sur un support externe au Service, et de préférence hors de l'infrastructure d'ElypseCloud ;
- de vérifier périodiquement l'intégrité de ses sauvegardes et sa capacité effective à les restaurer.

Le Client reconnaît disposer, du fait de son accès d'administration, des moyens techniques nécessaires à la réalisation de ces sauvegardes.

Article 5 — Options de sauvegarde

ElypseCloud commercialise, pour certains Services, des options de sauvegarde. Lorsqu'une telle option est souscrite, ElypseCloud est tenue d'une obligation de moyens quant à la disponibilité des points de restauration, dans les limites de fréquence et de rétention souscrites, telles qu'indiquées lors de la commande.

La souscription d'une option de sauvegarde ne dispense pas le Client de conserver une copie de ses données hors de l'infrastructure d'ElypseCloud.

La responsabilité d'ElypseCloud au titre de ces options est régie par l'article 16 des Conditions Générales de Vente.

Article 6 — Conservation des données en fin de contrat

6.1 Non-renouvellement

À défaut de renouvellement à l'échéance, le Service demeure actif pendant sept jours, période durant laquelle le Client peut extraire ses données. À l'issue de ce délai, le Service et les données sont supprimés de manière définitive et irréversible.

6.2 Résiliation par le Client

En cas de résiliation, les données sont conservées pendant sept jours à compter de la date d'effet, puis supprimées définitivement.

6.3 Résiliation pour manquement

En cas de résiliation prononcée pour manquement, le Client dispose d'un délai de sept jours pour récupérer ses données, sauf lorsque leur conservation est interdite par la loi ou fait l'objet d'une injonction d'une autorité.

6.4 Suppression

La suppression est définitive et irréversible. Elle porte également sur les copies d'infrastructure, dans un délai maximal de trente jours.

Article 7 — Réversibilité et changement de fournisseur

7.1 Période de transition

Conformément au règlement (UE) 2023/2854, le Client peut demander à bénéficier d'une **période de transition de trente jours** à compter de l'échéance de son Service, afin d'extraire et de transférer ses données.

Cette demande doit être formulée **avant l'échéance du Service**, par courrier électronique à contact@elypsecloud.com ou par ticket depuis l'espace client. Elle peut être prorogée sur demande motivée, dans les limites prévues par le règlement précité.

7.2 Moyens d'extraction

Le Client dispose, pendant toute la durée du contrat et pendant la période de transition, d'un accès d'administration lui permettant d'extraire l'intégralité de ses données par les moyens standards de son environnement.

ElypseCloud communique sur demande les informations relatives aux formats d'export disponibles, aux interfaces techniques et aux caractéristiques de l'environnement d'exécution nécessaires au portage.

7.3 Assistance

ElypseCloud apporte au Client une assistance raisonnable au portage de ses données, dans les limites de ses compétences techniques et sans se substituer au Client dans la conduite de la migration.

7.4 Frais

Aucun frais n'est facturé au titre de l'extraction des données. Conformément à l'article 29 du règlement (UE) 2023/2854, toute facturation liée au changement de fournisseur sera intégralement supprimée à compter du 12 janvier 2027.

7.5 Effacement à l'issue de la transition

À l'issue de la période de transition, l'ensemble des données du Client est effacé de manière définitive. Une attestation d'effacement est délivrée sur demande écrite.

Article 8 — Localisation

Les données hébergées et les copies d'infrastructure sont stockées exclusivement en France, au sein du datacenter Equinix PA6. Le droit applicable au traitement est le droit français et le droit de l'Union européenne.